

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mercredi 27 juin 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 21 juin 2018 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. le Maire), Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), Mme Karine BOPPE (à M. Pierre BOURGOIS), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), Mme Aurélie VERNIER (à Mme Marie-Paule LEPERS)

Absents excusés : Mme Colette GRASER, M. Claude LAMARCQ

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mmes Dong NGUYEN

N° 18-2-9

FINANCES

Adhésion au groupement de commandes pour la
fourniture et la livraison de denrées alimentaires

Commune de Bondues et de Bousbecque

Rapport de M. Xavier RUYANT
Adjoint au Maire

En vertu du code des marchés publics et du code général des collectivités territoriales, il est décidé de créer un groupement de commande entre la ville de Bondues et la ville de Bousbecque.

Le marché à conclure a pour objet la fourniture et la livraison de denrées alimentaires.

La convention entrera en vigueur dès sa signature par les membres du groupement pour se terminer le 31 décembre 2022.

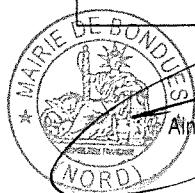
Le coordonnateur du groupement sera la commune de Bondues.

Il vous est donc proposé de :

- autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes auquel participeront les communes de Bondues et de Bousbecque ;
- accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour les besoins propres aux membres du groupement ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir en lien avec cette procédure ;
- désigner, comme le prévoit l'article 5 de ladite convention, Mme AC Derville, membre titulaire, et M. X. Ruyant, membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits spécifiques ouverts au budget.

Travaux préparatoires
CA du 05/06/2018
CG du 19/06/2018



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire